

## Zemmour accuse l'OMS

C'est marrant comme les langues se délient maintenant qu'on s'est mouillés à leur place... Ils étaient où ces gens quand il fallait l'ouvrir ?

<http://www.agoravox.tv/tribune-libre/article/zemmour-experts-de-l-oms-et-24795>

## OMS : le « pape de la grippe A » accusé de corruption

par F. William Engdahl

On le surnomme « Dr Flu » (Docteur Grippe), le professeur Albert Osterhaus est le principal conseiller de l'Organisation mondiale de la Santé face à la pandémie de grippe H1N1. Depuis plusieurs années, il prédit l'imminence d'une pandémie globale et ce qui se passe aujourd'hui semble lui donner raison.

Cependant, le scandale qui a éclaté aux Pays-Bas et fait l'objet d'un débat au Parlement a mis en évidence ses liens personnels avec les laboratoires fabriquant les vaccins qu'il fait prescrire par l'OMS.

F. William Engdahl relate comment un expert peu scrupuleux a pu manipuler l'opinion publique internationale, surévaluer l'impact de la grippe H1N1, et faire la fortune des laboratoires qui l'emploient.

<http://www.voltairenet.org/article163315.html>

## Wolfgang Wodarg

Président de la commission santé du Conseil de l'Europe, l'allemand Wolfgang Wodarg accuse les lobbys pharmaceutiques et les gouvernants.

Il a obtenu le lancement d'une enquête de cette instance sur le rôle joué par les laboratoires dans la campagne de panique autour du virus. Extrait d'un entretien sans détour (voir fichier [GrippeA Psychose.pdf](#))

*« Normalement on utilise des œufs de poules sur lesquels les virus sont cultivés.*

On a besoin en effet de travailler sur des cellules vivantes. Car les virus ne peuvent se multiplier que de cette manière et donc, par définition, les préparations antivirus qui vont avec. Mais ce procédé présente un gros défaut, il est lent, il faut beaucoup d'œufs. Et il est long et complexe sur le plan technique. Une autre technique au potentiel remarquable consiste à cultiver les virus sur des cellules vivantes dans des bio-réacteurs. Pour cela il faut des cellules qui croissent et se divisent très vite. C'est un peu le procédé que l'on utilise pour la culture du yaourt que l'on réalise d'ailleurs aussi dans un bio-réacteur. Mais dans ce contexte la cellule a été tellement bouleversée dans son environnement et sa croissance qu'elle croît comme une cellule cancéreuse. Et c'est sur ces cellules au rendement très élevé que l'on cultive les virus. Seulement pour fabriquer le vaccin il faut extraire à nouveau les virus de ces cellules sur lesquelles ils ont été implantés. Et il peut donc se produire que durant le processus de fabrication du vaccin des restes de cellule cancéreuse demeurent dans la préparation. Comme cela se produit dans la fabrication classique avec les œufs. On sait ainsi que dans le cas d'une vaccination de la grippe classique des effets secondaires peuvent apparaître chez les personnes qui sont allergiques à l'ovalbumine que l'on trouve dans le blanc d'œuf. Il ne peut donc pas être exclu que des protéines, restes d'une cellule cancéreuse présentes dans un vaccin fabriqué par bio-réacteur, engendrent une tumeur sur la personne vaccinée. Selon un vrai

principe de précaution il faudrait donc, avant qu'un tel produit ne soit autorisé sur le marché, avoir la certitude à 100% que de tels effets sont réellement exclus. ».

La fausse pandémie

<http://vtele.ca/emissions/dumont360/archives/2010/01/2814/8355.php> (2 mn)

## **Troublante liquidation des stock-options chez les grands patrons français**

Un article de la dernière livraison de l'hebdomadaire Le "*Canard enchaîné*" relève une situation pour le moins troublante.

En pleine euphorie boursière, alors que l'année se termine sur une hausse de 22% du CAC 40 et qu'une nouvelle progression de 10 à 15 % est prévue par une majorité des analystes en 2010, la plupart des grands patrons se sont empressés de lever leurs stock-options afin de les revendre. Plusieurs fonds d'investissement, qui ont observé ces mouvements, ont fait de même. Ces manœuvres pourraient bien indiquer que nous sommes à l'aube d'un nouveau crash boursier.

<http://www.mecanopolis.org/?p=12309>

## **Nouveau blog :**

<http://ambre34.over-blog.fr/>

## **La lettre d'information Enercoop, la première coopérative d'électricité verte et solidaire**

2010 s'annonce au mieux pour l'énergie citoyenne : Enercoop a dépassé en ce début d'année le seuil des 5 000 consommateurs, lui permettant d'atteindre le point d'équilibre financier.

Cela constitue une réelle performance sur le marché difficile de la fourniture d'électricité, à l'heure où les principaux nouveaux acteurs accusent encore un déficit important. Une belle preuve, s'il en faut, de viabilité et de réussite du modèle coopératif appliqué à l'énergie ! A noter que les 5 000 consommateurs séduits par l'approche écologique et solidaire de la coopérative sont des consommateurs satisfaits ! Sur les 13 000 plaintes enregistrées en 2009 par le Médiateur de l'énergie, aucune ne concerne Enercoop.

Cette situation permet désormais à la coopérative de passer à la phase suivante de son développement, à savoir la création de coopératives locales de production d'énergies renouvelables, de commercialisation de l'offre de fourniture et de services énergétiques. La première d'entre elles, Enercoop Ardennes, a vu le jour l'année passée et produit d'ores et déjà de l'énergie photovoltaïque pour Enercoop. Elle sera rejointe d'ici la fin de l'année par Enercoop Rhône Alpes et Enercoop Nord Pas de Calais.

L'énergie citoyenne est en marche...

L'équipe Enercoop

[contact@enercoop.fr](mailto:contact@enercoop.fr)

<http://www.enercoop.fr>

0811 093 099 (prix d'un appel local)

## Provocation sur fond de contrefaçon

**Le communiqué de Blanche Magarinos-Rey, avocate de Kokopelli, est disponible sur [le blog de Kokopelli](#)**

Dans son catalogue de printemps 2010, la société GRAINES BAUMAUX propose à la vente, en page 491, un mélange de 15 variétés de tomates que son dirigeant a choisi d'appeler "TOMATE KOKOPELLI", cette appellation étant suivi d'un petit signe © indiquant qu'il est propriétaire de la marque.

Cette initiative, de la part d'un adversaire judiciaire notoire, a semé le doute et la confusion dans les esprits des adhérents, clients et sympathisants de l'association, qui ont demandé à ce qu'un éclaircissement soit donné sur la réalité de cette incompréhensible et absurde assimilation des tendances.

En effet, le procès initié depuis décembre 2005 par la société BAUMAUX contre l'association KOKOPELLI est toujours en cours. Dans celui-ci, aujourd'hui au stade de l'appel, BAUMAUX se fait redresseur de torts et, sans pouvoir démontrer aucun préjudice lié aux activités de l'association, réclame l'application stricte de la législation sur l'inscription des semences au catalogue officiel. Prenant ainsi le rôle du Ministère Public, et sortant du cadre de la concurrence déloyale sur laquelle il prétend se baser, il remet ainsi en scène le triste procès qu'a mené l'Etat contre l'association KOKOPELLI pendant plus de quatre ans, et qui s'est conclu récemment, en Cour de Cassation, par la condamnation de l'association à plus de 17.000 € d'amende.

Non content vraisemblablement des conditions d'exécution de cette condamnation, qui a vu certains membres du gouvernement qualifier de "service public" le travail de KOKOPELLI et l'Etat renoncer au recouvrement de l'amende, **la société BAUMAUX réclame aujourd'hui à l'association quelques 100.000 € de dommages-intérêts, ainsi que la cessation de ses activités.**

C'est donc un véritable acharnement que subit ici, par ce nouveau procès, l'association KOKOPELLI.

Mais le dépôt de la marque "TOMATE KOKOPELLI" par son propre adversaire constitue une étape nouvelle dans cette croisade contre le travail de diffusion de la biodiversité agricole et de l'autonomie semencière que réalise l'association.

Or, renseignements pris auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle, le dépôt de la marque "TOMATE KOKOPELLI" par la société BAUMAUX remonte au 31 octobre 2007, soit lorsque le procès initié par celle-ci battait son plein en première instance.

Pour cet enregistrement de marque, la société BAUMAUX ne pourra dès lors pas arguer de sa bonne foi, c'est une évidence. Pire encore, réalisé dans l'intention de nuire, il doit être considéré comme frauduleux, au sens de notre jurisprudence en la matière.

Mais ce qui est plus grave, dans la mesure où l'association KOKOPELLI

bénéficie, à n'en pas douter, d'une « marque notoirement connue », cet enregistrement est également constitutif d'un acte de contrefaçon, qui est un délit pénal puni de quatre ans d'emprisonnement et de 400.000 euros d'amende.

On s'interroge donc sur les raisons qui ont poussé la société BAUMAUX à de telles extrémités.

En définitive, cette démarche outrancière s'apparente à de la provocation pure et simple, à laquelle le pacifisme de KOKOPELLI hésite à répondre. Cependant, la société BAUMAUX a peut-être prévu, dans le cadre d'une nouvelle procédure judiciaire, d'interdire à l'association d'utiliser sa propre dénomination...?

Enfin, et pour couronner le tout, il est encore affligeant de constater que la marque déposée par BAUMAUX l'a été pour deux catégories : les semences, d'une part, et les produits "phytosanitaires", de l'autre.

Alors, Monsieur BAUMAUX, pour quand avez-vous programmé la sortie des "Pesticides KOKOPELLI"?

Blanche MAGARINOS-REY.  
Avocate au Barreau de Brest

Association Kokopelli Oasis. 131 impasse des Palmiers 30100 Alès - France Tél : 04 66 30 64 91

## **Le piratage à la mode Baumaux s'étend sur la toile**

**Nous prions nos ami(es) de nous pardonner d'envoyer un second mail aussi rapproché du premier. Il nous paraît, cependant, important de porter à l'attention des internautes les méthodes, pour le moins douteuses, de la société Baumaux. Les photos de prise d'écran, illustrant ce présent communiqué, sont disponibles sur [le blog de Kokopelli](#)**

Une précision tout d'abord: contrairement à certaines rumeurs qui courent sur la toile, le nom « KOKOPELLI association » déposé en mai 1999 à l'INPI (dans les classes 35, 41 et 42) est le fait d'une entité, sise à Paris, que nous ne connaissons pas et qui travaille dans l'informatique. **Ce nom a été déposé une semaine après** que nous ayons déclaré notre association Kokopelli en préfecture d'Ardèche. C'est cette même entité qui est propriétaire en France du nom de domaine "kokopelli.fr" sur internet.

D'un point de vue éthique, nous avons refusé de déposer en avril 1999, en tant que marque commerciale, le nom Kokopelli qui est un symbole culturel millénaire chez les Amérindiens.

Pour en venir au marketing Google (et autres) utilisé par Baumaux, voici (sur notre blog) des photos d'écran de sites internet ou de blogs qui se font le relais des luttes de Kokopelli **et nous les en remercions sincèrement.**

Mais de par le fait que ces blogs acceptent des "pubs Google", toute mention de Kokopelli « appelle » automatiquement une pub de la société Baumaux.

Dans un cas de figure, par exemple, la mention de Kokopelli a déchaîné la fureur Googlienne de Baumaux avec pas moins de 4 encarts publicitaires!!

Cela fait des années que cette situation perdure et je l'ai déjà évoquée dans un communiqué: **Tintin, Google et les publicités Baumaux**, il y a deux ans, communiqué

que l'on retrouve sur la toile, [par exemple chez Bioeco](#).

En sus de ces publicités sur les blogs, **Baumaux a "acheté" le premier espace publicitaire auprès de Google, et parfois d'autres moteurs de recherche, pour toute recherche portant sur les noms "Kokopelli", "association Kokopelli", "semences", "semences bio", "graines", "graines bios", etc, ad nauseam.**

Chez Google, la recherche sur "kokopelli", "association kokopelli", appelle, en ce moment, une publicité Baumaux intitulée "**Tomate Kokopelli**" avec l'adresse internet de Baumaux. Dans le cas de "Voila" et dans le cas "d'Orange", la recherche sur "Kokopelli" donne Baumaux en premier lien sous le nom "Kokopeli" avec 1 seul I !! Ce qui veut dire que Baumaux a "acheté" auprès de Voila et d'Orange des espaces publicitaires "Kokopeli". Et l'ironie de tout cela, c'est que certains internautes qui ouvrent (sur la messagerie Orange, par exemple) les communiqués de Kokopelli, dénonçant les manoeuvres peu élégantes de Baumaux, ont en haut de leur message un espace publicitaire Baumaux qui s'affiche!!

Chez Google, en sus de Voila et d'Orange, **la recherche sur "kokopeli" (avec un seul I)** appelle une publicité Baumaux avec comme intitulé Kokopeli (avec un seul I).

En conclusion, Baumaux a également "sécurisé" (un euphémisme dans notre société de pathologie marchande) auprès de Google, de Voila et d'Orange le terme "**kokopeli**" (avec un seul I ) Pourquoi se gêner?

Dernière Minute: Notre ami, et webmaster Pascal Farcy, vient de nous souligner que Kokopelli n'est pas la seule obsession des amourettes de Mr Baumaux. Nos collègues semenciers du Biau Germe se font mal-aimer, idem: une recherche sur leur nom (chez Google, Voila et Orange) « appelle » une pub Baumaux libellée "Biau Germe": on vit une époque formidable.

Il est donc clair que le "pacifisme" a des limites! De même pour la tolérance. Que peut faire un tolérant face à un intolérant? C'est l'éternelle question. Un tolérant mort ne serait-il pas une tautologie?

En vous remerciant pour votre soutien éternel.

Dominique Guillet

**Et un fichier joint envoyé par Françoise Mireille :**

[Massat antennesSFR.pdf](#)

\*\*\*\*

*Ce bulletin est élaboré et distribué par <http://blog.danco.org>*

*Réclamation & désabonnement : [webmaster@danco.org](mailto:webmaster@danco.org)*